

Un premier recensement des chiens dans le quartier de la Chapelle en 1772.



Chien de Brasseur © CHB

Déjà à la fin du 18^{ème} siècle, la présence accrue de chiens errant en ville et leur inévitable promiscuité avec les hommes suscitent bien des soucis. Le danger qui est craint le plus fortement et que pourraient représenter ces animaux circulant sans aucun maître¹, est celui de la maladie de la rage qu'ils pourraient communiquer à d'autres animaux et aux personnes. Il est au cœur des préoccupations du Magistrat urbain. En effet, à plusieurs reprises, entre 1767 et 1772, les conseillers et échevins prennent la plume pour obtenir, auprès du gouverneur Charles de Lorraine, la mise en

place d'une police efficace pour lutter contre les dégâts causés par « ces chiens enragés qui régulièrement blessent diverses personnes et plusieurs chiens dans les rues de cette ville. »²

Conscient du problème que pose la divagation des chiens dans les villes, le pouvoir impérial réagit. Par une ordonnance du 10 février 1772, Marie-Thérèse instaure une taxe – dite du vingtième denier – frappant d'un florin chaque chien entrant en province de Brabant.³

Pour préparer le terrain à cette réforme, le gouverneur commence par requérir l'aide du **capitaine Brambilla** afin d'organiser un recensement expérimental des chiens dans les foyers situés dans les quartiers du Grand Sablon, des hôpitaux Saint-Pierre et Saint-Julien, ainsi que dans celui de la Chapelle.

En 1770, cette zone urbaine – située entre la première et la deuxième enceinte - forme une véritable frontière sociale avec les quartiers aristocratiques établis autour du Palais d'Orange-Nassau situé sur l'actuelle place du Musée. Les familles nobles y vivent dans de beaux hôtels particuliers, souvent très luxueux, dont l'ensemble s'étend jusqu'aux alentours de l'église de la Chapelle, près du couvent des Jésuites⁴ situé à cette époque place de la Justice.

Bien qu'aspirant à un cadre de vie privilégié et socialement homogène, les élites doivent s'accommoder de la proximité de quartiers populaires – tel celui de la Chapelle - où les maisons de maîtres voisinent avec des logements beaucoup plus modestes et où les activités de commerce, d'artisanat et de service coexistent avec la présence de rentiers, ce qui



1914-1918 Mitrailleur belge et son attelage de chiens © coll Jean Heyblom



Vers 1910. Laitière avec charrette à chien © coll Jean Heyblom

permet de soutenir la dynamique du quartier et de desservir la population⁵.

Dans ce contexte, le recensement, ordonné par le gouverneur en 1772, nous révèle bien la place ambiguë qu'occupent les chiens en ville à la fin du 18^{ème} siècle. Seuls animaux à être présents auprès de toutes les catégories de la société bruxelloise, leur extrême polyvalence était particulièrement appréciée des hommes, car, à cette époque où l'économie évolue doucement vers l'industrialisation, le recours à la force d'animaux domestiqués de

longue date, très flexibles à l'usage et de plus en plus disponibles s'avérait encore indispensable⁶.

A titre d'illustration, nous les retrouvons aussi bien comme animal de compagnie auprès d'un précepteur du collège jésuite – au Cantersteen – qu'en tant qu'aides d'un brasseur de la rue des Tanneurs ou de domestiques attachés aux services de la Warande princière, domiciliés au Sablon, proches de leur lieu de travail et de leurs maîtres.⁷

Le fait que Charles de Lorraine demande au capitaine Brambilla de circonscrire son enquête aux quartiers aux limites de la ville n'est pas un hasard. Le but recherché est, bien évidemment, de réguler le nombre des chiens circulant aux abords immédiats de la Cour. Mais taxer les chiens visait aussi à contrôler leur rentabilité économique dans ces zones industrielles périphériques et à en exclure les chiens jugés inutiles, en dissuadant les petits brasseurs, les équarisseurs, ainsi que ces autres gagne-petit travaillant avec des bêtes, « de garder ces chiens, courant toujours autour d'eux, et qu'ils n'ont de toute manière pas les moyens de nourrir. »⁸

Les discours critiques et les pratiques administratives visant à réparer les méfaits dus à la présence désorganisée de ces animaux en ville en disent long, pas tant sur les chiens eux-mêmes que sur les opinions soupçonneuses entretenues par les élites à l'égard de ces travailleurs qui, sans moyens économiques importants, voire sans réelles attaches, vivaient et travaillaient avec des chiens..

Plus que jamais, les chiens vont être associés à ce monde marginal, faisant



Vers 1900. Marchands de volaille avec attelage de chiens © coll Jean Heyblom

d'eux des « indésirables » à éduquer ou à exclure d'un espace public « mondain ».⁹ Du reste l'importance vitale de l'utilisation des chiens comme auxiliaire de travail marque aussi les limites de cette piètre considération, elle obligera les élites à trouver, bon an mal an, des solutions pour intégrer l'animal au sein d'une ville en pleine mutation.

1. Damien Baldin, *Histoire des animaux domestiques*, Paris, Le Seuil, 2014, pp. 17-18
2. Projet de lettre à SAR pour rendre compte de notre question en suite de ses ordres, 1767 (AVB, Archives Historiques, Police des chiens, Liasse 74)
3. Ordonnantie van de Keizerinne douairière en de Konninginne van de 10 February 1772 regulerende de Lichtinge van nieuwe impositie op de Honden binnen de Provintie van Brabant (AVB, Archives Historiques, Police des chiens, Liasse 74.)
4. Christophe Loir et Michèle Galand, « Un quartier bruxellois à l'image de l'élite aristocratique d'Ancien Régime : le quartier royal », in Les élites dans la ville : leur rôle dans la fabrication de Bruxelles, Cahiers de La Fonderie n° 43, décembre 2010, pp. 26-27
5. Claire Billen, « L'industrialisation de Bruxelles »
6. Robert Delort, *Les animaux ont une Histoire*, Le Seuil, 1993, p. 353 et pp. 361-362
7. AVB, Revue der honden gedaen door den heere capiteyn Brambilla benefens den officiael J. J. van den Block, ingevolghet het placcaert van haere Majesteijt. XVIIIe s. Ce dénombrement s'étend aux quartiers du Sablon, de Saint-Pierre, de Saint-Julien et de la Chapelle. Il donne non seulement le relevé des chiens, mais constitue aussi un dénombrement des maisons et des habitants de ces quatre quartiers. Les numéros indiqués concernent les maisons. Quatre fardes in-fol. en papier, réunies dans la liasse 675 intitulée Revue des chiens.
8. O. Zeller, « L'animal dans la ville d'Ancien Régime », *Cahiers d'Histoire*, n° 3-4, L'animal domestique, p. 550
9. D. Baldin, *Histoire des animaux domestiques*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 262.



Illustré 1914 n° 79 : distribution journaux chiens © CHB